



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Municipalité

Au Conseil général
de et à
1172 Bougy-Villars

Préavis municipal n°03/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 48'932.25 relatif à la participation communale aux travaux de réparation de la RC 50 IL-S suite à un effondrement en janvier 2020

Table des matières

1. Déroulement et événements.....	2
2. Etat des canalisations et entretien.....	2
3. Historique	2
4. Débit et provenance de l'eau	2
5. Coûts	3
6. Décision	4

1. Déroulement et événements

Le mercredi 29 janvier 2020, en début de matinée, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton de Vaud (DGMR) a été informée par le bureau communal de Bougy-Villars d'un affaissement observé par l'employé communal en aval du carrefour de la route de Villars-Dessous, à proximité d'un regard d'évacuation des eaux claires, « côté Jura » de la chaussée face à la station enterrée du SIDERE.

La DGMR a immédiatement mis en place une signalisation et des mesures nécessaires à la sécurisation du site.

Les ingénieurs spécialisés de la division infrastructure routière de la DGMR sont intervenus et il a été décidé, séance tenante, de fermer la route cantonale, de mettre en place une déviation et de faire intervenir une entreprise de travaux publics (Perrin Frères SA) pour réaliser divers sondages et planifier les réparations nécessaires.

Dès cette date, les travaux ont été menés par l'entreprise Perrin Frères SA sous la conduite de la DGMR sans interruption jusqu'au 19 février pour les travaux relatifs aux canalisations, puis jusqu'au 26 février pour les travaux routiers à proprement parler.

La réouverture de la chaussée a été réalisée à cette date.

2. Etat des canalisations et entretien

Le réseau des canalisations bordant les routes cantonales est régulièrement curé et nettoyé (fréquence annuelle) dans le cadre de l'entretien courant du réseau routier.

Il n'y avait aucun indice ou signe précurseur permettant d'identifier l'affaissement qui s'est produit en date du 29 janvier dernier.

3. Historique

Ainsi que le révèlent les archives cartographiques, l'ouvrage qui s'est effondré existait sans doute déjà au début du 20^e siècle.

Constitué d'un profil rectangulaire en pierres naturelles recouvert de dalles en pierre, cet ouvrage servait initialement à canaliser et conduire des eaux permanentes issues de résurgences ou de sources localisées entre le Signal et le village de Bougy (bras du ruisseau La Garonne).

Les documents cartographiques montrent que c'est peut-être aux alentours de 1925-1930 que le ruisseau a été enterré et mis sous tuyau entre l'amont du village, le village et l'emplacement de l'incident.

4. Débit et provenance de l'eau

Ainsi qu'on peut l'observer par temps sec (hors périodes de précipitations), l'écoulement permanent en provenance des ruisseaux canalisés en amont est important et constitue,

même en cas de précipitations, la partie prépondérante des eaux claires transitant par l'ouvrage remis à neuf.

Selon une estimation de la DGMR, la quantité d'eau pluviale récoltée par la route qui passe par l'ouvrage reconstruit représente sans doute moins de 20% de la quantité totale qui y transite.

5. Coûts

Le coût de ces travaux se monte à CHF 97'864.50.

Une répartition de ce montant sur la base du débit à la chambre 7309 donne le résultat suivant :

- Débit à la chambre 7309 : env. 700 l/s, dont :
 - DGMR : env. 110 l/seconde ou 15.70%
 - Commune de Bougy-Villars : environ 590 l/seconde ou 84.30 %
- Soit une répartition des coûts comme suit :
 - DGMR: CHF 14'300.- Fr./HT
 - Commune de Bougy-Villars : CHF 76'600.- Fr./HT

Toutefois, la DGMR a proposé de partager les coûts en deux parts égales, ce qui est avantageux pour la Commune de Bougy-Villars.

Le 22 avril 2020, la Municipalité a informé la Cogesfin (Commission de gestion et des finances du Conseil général) par écrit comme suit :

Il a été convenu que les frais de ces travaux seraient pris en charge à parts égales entre la Commune et le Canton, ce qui porte le montant à charge de la Commune de Bougy-Villars à CHF 48'932.25. Notre ingénieur conseil nous a confirmé que cette répartition était acceptable et favorable à la Commune.

Cette dépense fera l'objet d'un préavis municipal de régularisation relatif à une demande de crédit pour travaux urgents et imprévus.

Le 4 mai 2020, la Cogesfin répondait comme suit :

Nous prenons bonne note que cette dépense fera l'objet d'un préavis municipal demandant un crédit pour travaux urgents et imprévus. Nous sommes aussi d'avis que la répartition des coûts entre Canton-Commune est raisonnable.

6. Décision

En conclusion, fondés sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n°03/2020
- Entendu le/s rapport/s de la/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 48'932.25 relatif à la participation communale aux travaux de réparation de la RC 50 IL-S suite à un effondrement en janvier 2020. Ce montant sera financé par les liquidités courantes de la commune.
2. De prélever ce montant comme suit :
 - a. 75.4% du total du compte 9280.1 « Fonds provenant de recettes affectées / épuration »
 - b. 24.6% du total du compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation »
3. D'amortir cette dépense sur une année au vu du faible montant.
4. Cette dépense n'engendre pas de frais d'entretien.

Responsable du dicastère : Mary-Claude Liang, municipale

Approuvé en séance de Municipalité le 13 juillet 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

François Calame



La Secrétaire

Barbara Kammermann

Distribution :	Président du CG (original + 1 copie), commission/s, membres du CG, municipalité (6), réserve (3)
Annexes :	Localisation, facture Pro Forma, planning, photos



Informations dépourvues de foi publique. © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385.

DGMR Direction générale de la mobilité
et des routes

Division entretien

A l'att. de M. Dominique Dizerens

Route de Mely 21

1183 Bursins

Affaire traitée par : Milovan Preradovic

Rolle, le 6 avril 2020 / svi

FACTURE N° PRO FORMA

Dossier : 8327 Réfection de la chaussée et réparation du collecteur
d'eau claire RC50 à Bougy-Villard

Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
-	Travaux de répartition du collecteur EC sous la RC 50, selon tableau de régie annéxé	gl.	1,00	70 639,95	70 639,95
-	Réfection de la chaussée selon protocole de métrage n° 20-1278	gl.	1,00	23 038,10	23 038,10
Total de la facture brut, HT					93 678,05
	Rabais	3%	de Fr.	93 678,05	-2 810,35
Total de la facture net, HT					90 867,70
	TVA	7,7%	de Fr.	90 867,70	6 996,80
Total de la facture net, TTC					Fr. 97 864,50

Paiement net à 30 jours, avec nos remerciements



mois		Janvier					Février																			
		S05					S05					S06					S07					S08				
sem.		27	28	29	30	31	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28
Jours		Q	U																							
Descriptif																										
DGMR Bougy-Villars RC50	nbre																									
Demande d'intervention de la DGMR																										
Intervention de PERRIN en régie		16 j																								
Transport machine en Semi (dumper et pelle)	7 h																									
Pelle à pneu 13t	128 h																									
Dumper 3m3	128 h																									
Camionnette Perrin	24 h																									
Compresseur thermique 300m3/h	9 j																									
Personel sur chantier en régie		16 j																								
Chef d'équipe	38 H																									
Machiniste	124 H																									
Manoeuvre	124 H																									
Maçon	104 H																									
Maçon	48 H																									
Intervention Perrin pour réfection de la chaussée		4 j																								
Coffre de route selon devis MPR-20-1278	2 j																									
Enrobé selon devis MPR-20-1278	1 j																									
Nettoyage, désinstallation et réouverture de la route	1 j																									





